

## Les C.R.A B. dans le Midi

L'histoire de la réserve de recrutement en France est celle d'une improvisation née des circonstances.

À l'origine, le problème paraissait ne pas devoir être difficile à résoudre. Il concernait peu de monde.

Ne seraient touchés de prime abord par un ordre de repli que les jeunes hommes de 16 à 35 ans, habitant au-delà du canal Albert et de la Meuse.

Deux centres d'accueil principaux étaient prévus : l'un à Binche, d'une capacité de 20.000 hommes, l'autre à Eecloo, capable de recevoir 35.000 hommes. Mais, très vite, les opérations militaires rendent nécessaire d'envisager le problème sur une échelle beaucoup plus vaste et, du coup, il faut revoir de fond en comble le peu qui avait été prévu.

Le schéma initial était simple à défaut d'être organisé, le signal de départ, c'était, comme dans tous les cas, l'autorité militaire qui devait le donner. C'est d'ailleurs la Direction du recrutement, du ministère de la Défense nationale, qui, dès les premières heures du 10 mai, diffuse les ordres prévus. Les jeunes hommes de 16 à 35 ans ont à se replier, la plupart du temps par leurs propres moyens, vers une première destination à partir de laquelle ils sont dirigés sur un des centres d'accueil désignés à l'avance. Mais l'autorité militaire n'a aucun rôle à jouer ni dans l'acheminement ni dans l'hébergement de la réserve de recrutement. Celle-ci est composée de civils et, à ce titre, relève, comme les autres réfugiés, du ministère de la Santé publique.

La profondeur de la pénétration des Allemands oblige toutefois le gouvernement à étendre rapidement au territoire national tout entier l'ordre donné aux «16 à 35 ans» de se mettre hors de portée de l'envahisseur. Il en va de la capacité de l'armée de soutenir une guerre de longue durée. Mais les données du problème s'en trouvent modifiées radicalement. Le ministre Marcel-Henri Jaspas n'a pas les moyens d'encadrer la masse de jeunes hommes dont, brusquement, il a la charge. Dans la soirée du 12 mai, il se retourne donc vers son collègue de la Défense nationale, le lieutenant général Henri Denis. Lui seul, dispose du personnel voulu. Il est convenu qu'un colonel prendra la tête de chaque groupement qui se constituera en Belgique, un général coiffant l'ensemble. La réserve de recrutement conservera néanmoins sa qualité civile. Les jeunes hommes seront classés par catégories professionnelles. L'idée est de les envoyer dès que possible en France et de les mettre au travail, selon leurs capacités, dans les champs ou dans les usines, voire de les remettre aux études, en attendant que vienne le moment de les incorporer. L'encadrement et l'organisation militaires se présentent, tout compte fait, comme une aide temporaire que la Défense nationale apporte à la Santé publique.

L'ampleur de cette levée et la précipitation avec laquelle les circonstances forcent à l'opérer font cependant qu'il faut bientôt envisager d'envoyer les jeunes hommes en France, en bloc, sans s'accorder le temps de les trier. Les centres d'accueil créés de toutes pièces en Belgique — à Ypres, à Courtrai-Menin, à Poperinghe et à Roulers — regorgent de monde. Les autorités locales ne savent plus où donner de la tête. La seule issue paraît être de laisser le trop-plein s'écouler tout de suite en France. Dans la nuit du 14 au 15 mai, le chef de cabinet du ministre de la Santé publique, Pierre Thélismar, reçoit une communication de son collègue de la Défense nationale, le colonel B. E. M. Emile Gilbert : « Tous les hommes de 16 à 35 ans faisant partie de la réserve de recrutement, qui ont été invités à gagner les régions d'Ypres et de Roulers, peuvent, s'ils le désirent, aller directement en France où ils trouveront immédiatement abri et travail ». À proprement parler, ce n'est pas une directive. C'est plutôt une autorisation. Le moins qu'on en puisse dire est qu'elle sent l'improvisation et qu'elle fleure l'optimisme. Elle ne fixe aucune destination précise et il est vite dit qu'il suffira d'entrer en France pour y « trouver immédiatement abri et travail ». À l'heure où Gilbert parle, aucune disposition dans ce sens n'a encore été prise avec les Français.

Les mesures sont du reste également lentes à prendre forme en Belgique. Il est vrai qu'il faut les prendre à un moment où les administrations sont désorganisées. Elles sont en cours d'installation à Ostende ou sur le point de quitter Bruxelles, où tout travail régulier est devenu impossible. Il faut attendre le 15 pour qu'un officier soit chargé, au pied levé, du centre de Roulers et ce n'est que le lendemain, à 11 h 30, que le général Janssens est désigné pour coiffer les Centres de Rassemblement de la Réserve de Recrutement (C.R.R.R.) qui se constituent en Flandre occidentale.

Pour ce qui est de commander la réserve de recrutement évacuée en France, le choix intervient le 15 mai. Il se porte sur le lieutenant général chevalier de Selliers de Moranville. L'ordre qui lui est donné à Bruxelles par le ministre de la Défense nationale stipule :

« Le Lieutenant Général de réserve de Selliers de Moranville est mis provisoirement à la disposition du Lieutenant Général Wibier, Commandant les T.R.I. Il recevra une mission ultérieurement. »

Ce libellé est assez curieux. Il ne dit pas nettement ce qu'il veut dire. Les « T.R.I. », ce sont les « Troupes de Renfort et d'Instruction ». En d'autres termes, c'est la classe 40. Elle est constituée de miliciens incorporés pour la plupart dès le mois de janvier. Leur embarquement par train pour la France a commencé le 13 mai. Mais ces hommes ne sont pas à confondre avec la réserve de recrutement, faite de civils. Les T.R.I., elles, ont la qualité de militaires. Ce sont de jeunes troupes à l'instruction, destinées soit à combler les vides dans les unités combattantes, soit à former des régiments nouveaux. De là, au demeurant, des appellations significatives : 4<sup>e</sup> Grenadiers, 7<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais, etc. Les soldats des T.R.I. sont d'ailleurs en uniforme.

Le général de Selliers quitte Bruxelles le 15. Le soir, il loge à Amiens et il gagne Rouen le 16. Le chef-lieu de la Seine-Maritime (à l'époque on disait la Seine-Inférieure) est le point de ralliement de la réserve de recrutement. L'affluence y est énorme. En raison des ponts, c'est un lieu de passage presque obligé de l'exode. Quand le général

se présente au commandant de la Région, celui-ci lui déclare qu'il n'est plus possible d'y accueillir davantage de monde. La ville et ses alentours sont sursaturés de réfugiés et de troupes. En conséquence, le général prend la route de Paris. Il y arrive à 19 heures et se rend immédiatement à l'État-Major Général de l'Armée, au boulevard Saint-Germain. Il y est reçu de la façon la plus aimable par le sous-chef d'état-major, le général Ricard. Ce dernier lui fait part de l'intention du gouvernement français de diriger la réserve de recrutement belge sur les XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> Régions militaires. En attendant une instruction militaire, impossible dans l'immédiat, les hommes ne resteront pas oisifs. Ils seront formés en compagnies pour se préparer à la vie en commun. Ils travailleront. Les hommes faits seront mis à la disposition de l'industrie et de l'agriculture. Les jeunes formeront des unités de jeunesse et se livreront à des travaux légers et sains, en plein air.

Ces grandes lignes sont arrêtées sans liaison avec le ministère belge de la Défense nationale, dont le général de Selliers ignore du reste où il s'est replié. En quittant le boulevard Saint-Germain, il se rend à l'ambassade de Belgique, rue de Surène. Les services de l'ambassade feront savoir par la radio, par la presse, par les consulats, que les jeunes hommes belges de 16 à 35 doivent gagner Toulouse. Le général arrive lui-même dans le chef-lieu de la Haute-Garonne le 19 mai. Il est seul, sans une aide, et n'a qu'une idée très vague des effectifs de la réserve de recrutement qui erre le long des routes ou chemine lentement en train. Il reçoit heureusement le meilleur accueil au siège de la XVI<sup>e</sup> Région, dont le commandant, le général Michel, et son état-major lui promettent toute l'aide possible.

Ils sous-évaluent toutefois le flot qui descend vers Toulouse. Ils tablent sur 40.000 hommes de 16 à 35 ans. Sans pouvoir avancer de chiffre précis, Selliers doit les détromper. Cet effectif représente à peine celui de la classe 40, c'est-à-dire des C.R.I. La réserve de recrutement risque, elle, de faire plusieurs fois ce nombre !

Même avec l'entière coopération des Français, le général ne peut évidemment pas faire grand-chose sans le concours d'officiers belges. Tant à Paris qu'en cours de route, il a donné ordre à tous ceux qu'il a rencontrés de le rallier à Toulouse. Le général Wibier lui a promis de lui en envoyer quelques-uns de ses centres d'instruction. L'attaché militaire, de son côté, s'est engagé à diriger sur Toulouse des officiers isolés qui se présenteront à lui et qui lui paraîtront plus aptes à encadrer la réserve de recrutement qu'à toute autre tâche. C'est ainsi qu'un premier lot d'officiers arrive à Toulouse dans la matinée du 20 mai. Parmi eux figure le lieutenant-colonel des Douanes Nollet, dont le général fait son chef d'état-major. Dès ce même jour, à midi, les bureaux commencent à fonctionner. Les premiers trains de jeunes hommes de 16 à 35 ans sont attendus pour le lendemain.

Telle est la genèse des « Centres de Recrutement de l'Armée Belge » les C.R.A.B. Le premier à voir le jour est celui de Toulouse, qui est baptisé XVII<sup>e</sup> C.R.A.B., du numéro de la Région militaire française dont le siège est alors à Toulouse. Les 23 et 24 mai, les colonels comte de Meeûs et baron de Trannoy arrivent à leur tour dans le chef-lieu de la Haute-Garonne. Le général leur expose comment ses services sont organisés et les envoie respectivement à Montpellier et à Nîmes, pour prendre la tête des XVI<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> C.R.A.B. Toutefois, comme Montpellier est déjà le siège de l'état-major du général Wibier, le colonel de Meeûs va s'installer à Béziers. Le 24 mai arrive encore le général-major Demart. Le général de Selliers lui donne le commandement du XVII<sup>e</sup> C.R.A.B. et lui confie en même temps la responsabilité de la place de Toulouse.

« La Dépêche » de Toulouse, datée du 22, rend compte de l'arrivée la veille, des premiers trains amenant des jeunes hommes de la réserve de recrutement :

« Des trains transportant des militaires belges et des jeunes gens soumis aux obligations militaires ont été débarqués à Toulouse dans la matinée et dans l'après-midi, et leurs nombreux contingents, après avoir été rassemblés à la gare, sur les bords du canal du Midi, à la gare Raynal et à Saint- Cyprien, ont été dirigés vers leurs cantonnements provisoires respectifs. »

D'accord avec les autorités locales, le général de Selliers et son petit état-major constituent, rien que dans l'agglomération de Toulouse, 82 cantonnements dénommés « quartiers », répartis entre cinq secteurs. Il en est de toutes les capacités, depuis le Palais Municipal des Sports, qui peut recevoir 2200 hommes, jusqu'à des villas capables d'en héberger quarante.

A l'arrivée des trains, les « 16 à 35 ans » sont pris en charge par des officiers et conduits aux centres d'accueil qui sont ravitaillés par l'intendance française. Aussitôt que la chose est possible, une fiche de renseignement est établie sur chaque arrivant. Elle doit permettre le regroupement des hommes en compagnies de travailleurs composées suivant les besoins des autorités militaires françaises.

Dans son rapport du 25 mai 1940, le général de Selliers écrit :

« En principe, il sera formé des compagnies de métallurgistes, d'ouvriers des produits chimiques (à employer dans la Poudrerie de Toulouse), d'ouvriers forestiers (à employer pour l'abattage des arbres), d'ouvriers de la construction, d'ouvriers pour l'exécution des routes et enfin de quelques métiers divers. »

Les problèmes qui se posent bientôt avec le plus d'acuité sont ceux du ravitaillement, de l'encadrement, de l'équipement et du moral de la masse de jeunes hommes qui s'abat sur Toulouse, sur Béziers et sur Nîmes. Les moyens disponibles pour mettre cette organisation sur pied sont dérisoires. Le général de Selliers est arrivé à Toulouse sans aucune ressource. « Mon installation, rapporte-t-il, s'est faite en empruntant 1500 francs à l'intendance française ». Tout dépend, en effet, du bon vouloir des autorités françaises. Les militaires belges n'ont pas d'argent. En territoire français, ils n'ont pas de pouvoir de réquisition. Leurs moyens, qu'il s'agisse du logement ou de la nourriture, ils ont à les obtenir des Français et ceux-ci ont fort à faire, en même temps, avec le flot des réfugiés belges qui s'accablent dans les mêmes régions où s'installent C.R.A.B. et C.R.I.

Le général Demart raconte :

« L'État-Major du XVII<sup>e</sup> C.R.A.B. fut constitué le 24 mai à Toulouse. Il comportait à ses origines un général-major, un major adjoint, un lieutenant adjoint, un adjudant secrétaire, trois sous-officiers et deux plantons. Tout cela fut dirigé dans un petit bureau de l'État-Major des C.R.A.B., situé au deuxième étage du Grand-Hôtel de la rue Boulbonne, réquisitionné. Il n'y avait à l'époque ni intendance, ni traitement, ni solde, ni locaux, ni ravitaillement, à peine quelques instructions et, en face de cela, le devoir immense de recueillir, d'abriter, de vêtir, de nourrir, d'encadrer et, on l'espérait encore d'instruire militairement des dizaines de milliers de jeunes gens... »  
Très vite, il se confirme que les prévisions initiales sont largement dépassées. Le 25 mai, à midi, 18.700 hommes sont dénombrés dans la région de Toulouse et 30.000 sont signalés à Nîmes. L'état-major français en doit tenir compte et, le 27, le 1<sup>er</sup> Bureau ordonne répartition suivante :

Gard : 40.000 hommes  
Hérault : 20.000 hommes  
Haute-Garonne : 40.000 hommes  
Ardèche : 40.000 hommes

Il précise en outre :

« Les hommes y seront réunis par compagnies de 250, encadrées par du personnel belge pour être mis à la disposition des Ministères de l'Armement, de l'Air et du Ravitaillement. Les Commandants des 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> 17<sup>e</sup> Régions recevront ultérieurement des instructions sur la destination à donner aux unités ainsi formées. »

La constitution de Compagnies de Travailleurs » est conforme aux intentions manifestées dès l'origine tant par les autorités belges que par les autorités françaises. La mise au travail dans les industries et dans les exploitations agricoles est justifiée par la nécessité de ne pas rester charge de la collectivité française. Il eut été inconcevable de laisser inemployée une main-d'oeuvre parfaitement utilisable. Son emploi permet en outre de résoudre un certain nombre de problèmes.

Des compagnies de 250 hommes, classées par métiers, et qui comprennent un certain pourcentage de manoeuvres (25 %) et d'intellectuels (5 %) sont rapidement mises à la disposition d'industriels qui travaillent pour la défense nationale. Le sort de ces hommes est relativement privilégié. À partir du moment où ils sont à l'ouvrage, c'est leur employeur qui est tenu de les loger, de les nourrir et de leur donner un salaire en proportion des services rendus. Le gîte est généralement convenable, la ration est celle de la population active et les salaires atteignent un niveau élevé pour les ouvriers spécialisés.

La masse des « 16 à 35 ans », qui n'est pas mise au travail, est beaucoup moins bien lotie. Elle est victime de son statut hybride. Elle n'est pas assimilée aux autres réfugiés et ne reçoit donc pas l'allocation journalière de 10 francs. Mais, formée de civils, elle ne bénéficie pas non plus des avantages accordés aux militaires. Elle n'a pas droit à une solde et n'est pas vêtue aux frais de la nation. Simplement, elle est logée et nourrie tant bien que mal et, le plus souvent, plutôt mal que bien.

Le général Demart en convient :

« Au bout de quelques jours de travail et de démarches, on para au plus pressé : tous nos jeunes gens étaient abrités, tous nos jeunes gens étaient ravitaillés. Logements et ravitaillements notoirement insuffisants. Aucun officier du XVII<sup>e</sup> C.R.A.B. ne le contestera, car nul plus qu'eux ne se rappelle la lutte incessante et quasi exaspérée qu'ils menèrent pour obtenir de l'Intendance française une ration normale et des fournitures de couchage simplement humaines. »

La ration, que l'intendance accorde, est une simple ration d'entretien, prévue pour les réfugiés. Elle est tout à fait insuffisante pour des jeunes ayant bon appétit. Le régime alimentaire manque au surplus de variété. Il est fait surtout de pain et de conserves. Sa monotonie ajoute au dépaysement provoqué par le climat. La région est chaude et c'est l'été. Dans les cantonnements de fortune où les jeunes hommes sont encaqués, la vermine fait des ravages.

Ainsi que l'écrit le général Demart :

« En pareille région et en pareille saison, personne, on le sait, n'échappe à l'agression plus ou moins prolongée des insectes parasites ! Nos jeunes gens agglomérés en des locaux surchauffés par le soleil en furent les malheureuses victimes. De là nos incessantes demandes de renouvellement de la paille de couchage qui, hélas, nous fut octroyée avec une déplorable parcimonie. » Les conditions d'hygiène étant déplorables et les soins de santé difficiles à prodiguer à cette masse innombrable de personnes déplacées, des accidents surviennent.

« J'ai fait le voyage à vélo, raconte un C.R.A.B. anonyme. Sur la Somme, je me suis légèrement blessé et la blessure s'est infectée. Lorsque je me suis trouvé dans les Pyrénées-Orientales, je suis allé trouver le D<sup>r</sup> Abéou, à Elne. Il m'a fort bien soigné mais m'a déclaré finalement : « Monsieur, je n'ai absolument plus aucun médicament, toutefois, il y a un moyen de vous guérir. Vous allez faire une cure de pêches — pas des abricots parce que ça donne des coliques — mais des pêches, elles vont vous renouveler le sang et vous prendrez des bains dans la Méditerranée ». Je lui ai répondu : « Mais, Docteur, comment voulez-vous que je fasse une cure de pêches ? » — « Vous n'avez qu'à les cueillir ». — « Oui, mais où ? » — « Mais dans mes propriétés, voyons » — « Où sont vos propriétés ? » — « Et bien, elles sont là, aux alentours, allez-y, n'hésitez pas, mangez-en autant que vous pouvez. » Et effectivement, après trois semaines de traitement de choc à la pêche et de bains dans la Méditerranée, j'étais guéri. »

Les témoignages convergent : dans la plupart des cas les malades et les blessés ont été bien soignés par les médecins et dans les hôpitaux. L'exception confirme cependant la règle. Léon Papeleux, de Liège, a cité le cas, à la radio, d'un jeune homme qui mourut le 29 juin dans le Gers d'une inflammation à la jambe. Le médecin militaire qui avait la responsabilité du camp où logeait ce C.R.A.B. aurait été négligent.

Mal logés, mal nourris, les jeunes hommes sont aussi mal vêtus. Le général Demart le relève :  
« Leurs vêtements, usés par leur exode, tombaient en lambeaux. Il fallait d'urgence des organismes de rhabillage. Le XIIe C.R.A.B en fit la suggestion, vainement... Il fallait alors se pourvoir dans le commerce privé ou à l'intendance française. Le XVIIC C.R.A.B. n'avait pas un franc de crédit à sa disposition. »

Cette masse inorganisée constitue malheureusement la majeure partie des C.R.A.B. Le 5 juin, elle est évaluée à 35.000 hommes à Nîmes 20.000 à Béziers, 25.000 à Toulouse. Cette cohue qui se morfond est au surplus hétérogène. L'autorité militaire s'efforce de la trier par catégories d'âge.

Le général de Selliers écrit, dans son rapport du 25 mai :

« Une question qui m'a spécialement préoccupé est la grande quantité de jeunes gens isolés de 18, 17 et parfois 16 ans, qui sont arrivés dans les centres et ne possèdent pas de formation professionnelle déterminée, beaucoup étant étudiants.

« J'ai décidé, en conséquence, de les grouper en compagnies de scouts mais travaillant, comme les autres compagnies de forestiers, à abattre du bois et à créer des routes.

« L'autorité militaire française s'est déclarée entièrement d'accord avec cette conception et, d'autre part, j'ai obtenu, dès à présent, l'appui matériel et moral du scoutisme belge 4 et même du scoutisme français.

« Je crois que, de cette façon, la question très délicate du groupement de nos très jeunes gens sera réalisée dans les meilleures conditions matérielles et morales. »

Cette conclusion, qui fait la part belle à des projets, révèle un certain optimisme. Le plan connaît pourtant un début d'exécution. Les jeunes gens de moins de 20 ans, intellectuels et sans formation professionnelle, sont versés dans des « Compagnies de Jeunesse ». Pour autant que ce soit possible, elles sont envoyées dans des camps forestiers ou agricoles, comme Foix et Mauvezin. Beaucoup d'entre elles continuent toutefois à vivre dans l'oisiveté, l'ennui, l'inconfort et la faim. Quant aux jeunes hommes de 20 ans et davantage, ils sont regroupés dans des Compagnies de Travailleurs ». L'appellation pourrait les faire confondre avec les compagnies constituées, en tout premier lieu, d'ouvriers et mises au travail dans des usines. La notion de travailleurs » ne fait ici que rendre compte d'un personnel plus âgé que celui des compagnies de jeunesse. Mais, comme dans ces dernières, il s'agit de gens dépourvus de qualifications professionnelles. Certaines de ces « Compagnies de Travailleurs » sont employées aux travaux des champs. Mais la plupart champs. restent inactives, à moisir dans des cantonnements souvent très distants les uns des autres.

Pour être mieux organisé, ce monde aurait besoin d'un encadrement

plus étoffé. Or les C.R.A.B., improvisés de toutes pièces dans le Midi de la France, ne brillent pas précisément par l'abondance du cadre disponible ! Le général de Selliers fait ce qu'il peut en vue d'aplanir cette grosse difficulté.

Mais, faute de consignes précises, il ne sait jusqu'où vont ses pouvoirs. Il a des raisons de craindre que des initiatives de sa part n'offrent matière à des conflits de compétences. Le 25 mai, il télégraphie donc au ministre de la Défense nationale pour lui demander l'autorisation de disposer des officiers subalternes circulant dans la région de Toulouse.

Le 31 mai, il doit revenir à la charge :

« Situation encadrement gradés subalternes compagnies travailleurs devient critique. Propose incorporation immédiate par mes soins de tous éléments universitaires susceptibles transformation quasi immédiate en gradés. »

Le 1<sup>er</sup> juin, il télégraphie encore :

« Situation encadrement compagnies travailleurs devient angoissante faute ressources officiers. Sollicite autorisation pouvoir prendre à l'essai pendant un mois tous officiers pensionnés se présentant chez moi. Aurions ainsi délai pour les juger et éventuellement régulariser leur situation. Réponse extrême urgence. »

Le jour même une réponse arrive enfin du cabinet de la Défense nationale :

« D'accord mais strictement dans cadre des nécessités. »

Les difficultés sont telles — et si notoires en haut lieu — que l'ambassade de Belgique fait passer dans la presse un communiqué que « La Petite Gironde » du 27 mai publie :

« Aux ressortissants belges. — L'ambassade de Belgique à Paris communique :

« Les citoyens belges de tout âge, non encore sous les drapeaux, sont dégagés provisoirement de l'obligation de se diriger sur Toulouse ou Narbonne, même si cet ordre a été donné au cours des journées précédentes. Cette dispense ne s'applique pas aux hommes qui ont été recensés dans ces centres d'instruction et de recrutement de l'armée belge »

Les obstacles matériels et administratifs à surmonter sont énormes. Ils expliquent dans une très large mesure la situation déplorable que connaissent les jeunes hommes de la réserve de recrutement. Mais ils n'excusent pas certaines méthodes utilisées, sur lesquelles les rapports officiels étendent un voile pudique. Jacques Crokaert, qui ne porte pas les ministres dans son cœur, ni d'ailleurs le régime, en fait ses choux gras. Des C.R.A.B., il écrit :

« Arrivés à Toulouse, ils sont parqués dans un terrain de sports... On interdisait formellement à ces jeunes gens de sortir de ce camp improvisé et de se rendre en ville, pour s'y ravitailler. On les traita vraiment en forçats et en

rebelles. Maintes fois, leur surveillance fut confiée à des Malgaches ou à des Annamites ». Et l'avocat, passionné d'histoire, poursuit son réquisitoire : « Ultérieurement, ces CRAB furent répartis dans une série de camps : Agde, Magalas, Aubiet, Auch, Lamalou, Hériplan, Le Poujot, Rainargues, Capendu, Clermont-l'Hérault, Florensac, Pomerols et autres. Ces camps étaient, le plus souvent, dans un état innommable après la débâcle espagnole, ils avaient été, pour la plupart, occupés par les débris de l'armée rouge. Construits dans des landes ou près de marais. infestés de vermine, d'une saleté repoussante, ils furent pendant d'interminables semaines, le séjour obligé de braves garçons — « Dans tous ces camps, la nourriture fut presque toujours insuffisante et infecte... ». La presse publiée en Belgique, sous contrôle allemand se délectera de ces carences. C'est ainsi que, dans le numéro du 20 octobre 1940 de l'hebdomadaire « Cassandre », on pourra lire, à propos du camp d'Agde : Depuis le 3 juillet jusqu'au 16 du même mois, il n'y a plus eu un gramme de viande aux cuisines. Deux fois seulement en deux mois, la viande a été servie séparément. La viande, quand elle était servie, était parfois avariée (vers de viande, etc.) et de ce fait, immangeable. — Le pain du camp fut moisi à plusieurs reprises. Le 12 juillet, notamment, on servit aux jeunes gens du pain confectionné le 19 juin. Entre le 1er et le 12 juillet, le camp reçut une ration de : 200 kilos de pois chiches ; 200 kilos de riz, pour quatre jours et destinée à 3.700 jeunes gens ». Jacques Crokaert signale que la générosité des réfugiés parvint souvent à pallier les insuffisances de l'intendance: Au camp de Lamalou — pour ne citer que celui-là, c'est à la générosité inlassable des Belges des environs que les malheureux jeunes gens durent une sensible amélioration de ce régime vraiment trop rigoureux. Il en alla ainsi, heureusement, un peu partout ». A partir du 28 mai, la situation se complique encore. Le discours que Paul Reynaud prononce à la suite de la capitulation de l'armée belge en Flandre, provoque de sérieux remous dans les camps.

Dans des notes du moment, le général Demart écrit laconiquement :

« 28 mai. — Annonce de la capitulation de notre armée. — Journée atroce. Attitude furibonde de la population surexcitée par les communiqués de la radio et de la presse. »

Il est un peu plus explicite dans une relation datée du 18 août 1940:

« Le 28 mai au matin, on apprit à l'État-Major des C.R.A.B que Sa Majesté le Roi avait ordonné à son Armée de mettre bas les armes.

« La Radio française, par la bouche du président du Conseil, l'annonçait dans des termes qui cinglaient à vif non seulement l'honneur militaire belge, mais l'honneur belge tout court !

« Répétons-le, l'Officier digne de ce nom obéit à ses chefs mais ne se livre jamais à des digressions politiques.

« Tous les Officiers belges du XVII<sup>e</sup> C.R.A.B., sans se permettre le moindre commentaire, et, ajoutons-le, sans désirer en émettre, se trouvant dans une absence totale d'informations objectives firent ce qui était leur devoir : continuer à servir en obéissant à leurs Chefs !

« Ce fut cependant pour eux une journée infernale. Ils étaient considérés comme des pestiférés par leurs collègues français et par la population. Leur dignité et leur sang-froid évitèrent de justesse des incidents graves.

« La déclaration gouvernementale visant la continuation de la lutte aux côtés de nos Alliés pour la libération du pays amena un apaisement nécessaire car nous en étions à redouter pour notre jeunesse des mesures rigoureuses.

« Néanmoins cette tension augmenta nos difficultés puisque, économiquement, nous dépendions des Autorités françaises. »

Dans ses notes, le général Demart montre comment il s'y prend pour essayer de remédier à la crise morale que traverse la réserve de recrutement :

« 29 mai. — Visite du Secteur I et de la cartoucherie. — Lors de mes visites des logements, je réunis les hommes et leur parle de notre situation présente et de nos espoirs de meilleur avenir ; des travaux que nous allons entreprendre ensemble pour la poursuite de l'effort de guerre ; de la patience indispensable pour sortir de la situation difficile où nous sommes ; de la dignité à observer en territoire allié et devant la détresse de la Patrie. »

Dans une relation d'octobre 1940, le général de Selliers relate également la journée du 28 mai

« Certains ont voulu voir dans cette explosion populaire une manifestation de l'esprit jacobin français. Ce n'est là qu'un des aspects de la question. J'ai eu l'amertume de constater, en ces jours terribles, que toutes les classes de la population française, même les milieux ultra-royalistes, même les milieux épiscopaux, se distinguaient par des mesures excessives dans leurs manifestations. Je n'en citerai que deux exemples. À Toulouse, la marquise de Panat, ayant voulu témoigner de son estime pour l'armée belge, m'avait fait offrir les salons de son hôtel pour y établir le mess de garnison. À la nouvelle de la reddition, elle nous en interdit l'accès. Le même jour, l'évêque de Lourdes défendait aux prêtres belges de dire la messe et de confesser, sous peine de péché mortel. Il fallut, après plusieurs jours, l'intervention d'un jésuite belge pour faire cesser cette incroyable mesure.

« Si des personnes appartenant à l'élite de la société ont pris une telle attitude, il ne faut pas s'étonner si les termes infâmes dans lesquels le président du conseil français annonça la capitulation ont eu une répercussion profonde sur les sentiments des populations françaises à l'égard des nôtres. Oublieux des sacrifices consentis pour défendre leur cause, beaucoup de Français n'hésitèrent pas à traiter nos compatriotes en véritables ennemis. Nombre de nos nationaux furent expulsés sur l'heure de leur logement. Certains allaient même jusqu'à envisager pour eux l'internement dans des camps de concentration . »

En fait, le général de Selliers apprend la capitulation le 28 mai à 11 heures, en rejoignant son état-major à Toulouse, au retour d'une inspection dans les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> Régions militaires ( Marseille et Montpellier).

Voici la suite de son récit

« Il fallait prendre d'urgence une attitude qui, sans abdiquer en rien de nos sentiments de loyalisme envers Sa Majesté, rendit aux dirigeants français confiance dans l'attitude qu'allait prendre à leur égard près du quart de la

population belge alors réfugiée en France. Les Français semblaient craindre que cette nombreuse population belge, comprenant une force militaire sérieuse, ne prit à leur égard une attitude hostile, voire agressive. Je sentis l'impérieuse nécessité de prendre sur l'heure une attitude absolument nette et qui empêchât les mesures qui menaçaient nos nationaux. Aussi, sans avoir pris avis de personne, je me rendis immédiatement auprès du Général Michel, Commandant la Région, et lui annonçai que, conformément à nos règlements militaires, la reddition d'une partie de notre armée ne pouvait étendre ses effets que sur la fraction qui avait été encerclée et ne pouvait affecter en quoi que ce soit l'attitude de nos forces séjournant dans le midi de la France et qu'en conséquence nos destinées restaient liées. Cette déclaration eut pour résultat d'opérer une détente immédiate et de freiner dans la Région les mesures générales qui menaçaient nos nationaux. Mais les autorités françaises réprimèrent de façon violente et brutale toute manifestation tendant à protester contre l'interprétation officielle donnée à la reddition de l'armée. » Le désarroi des esprits n'est d'ailleurs pas uniquement du côté des Français. Le général de Selliers rapporte : « Dans la région de l'Isle-Jourdain, à une trentaine de kilomètres au Nord-Ouest de Toulouse, cantonnaient plusieurs milliers de soldats belges appartenant aux et 4' C.R.I. Divers mouvements s'y produisirent montrant à l'évidence combien l'âme belge est profondément imprégnée de sentiments royalistes et quel désarroi toute atteinte à ces sentiments entraîne fatalement avec elle. Des hommes refusaient d'obéir aux officiers en prétextant que, puisqu'ils avaient été nommés par le Roi et reconnus en Son Nom, ils n'avaient plus le droit de commander puisque le Roi ne pouvait plus le faire. Dans certains de ces esprits simplistes, le désarroi était tel que des actes d'indiscipline graves envers les officiers étaient posés au cri de « Vive le Roi ! »

La nouvelle de la reddition de l'armée frappe évidemment de stupeur les hommes de la réserve de recrutement. Rien, dans les communiqués officiels, ne la laissait présager. Les commentaires vont bon train et dans les sens les plus divers. Il n'y a pourtant pas d'effervescence comme dans certains C.R.I. Un incident aurait cependant pu prendre des proportions assez graves. Le général de Selliers raconte :

« Dans la nuit du 29 au 30 mai, à 2 heures du matin, je reçus une communication faite à mon État-Major. Elle émanait du Général Hanotte, Commandant la XVI<sup>e</sup> Région militaire française, et m'annonçait qu'il avait fait arrêter le Colonel de Meeûs, Commandant les Centres de recrutement de cette région, pour attitude séditeuse envers le Gouvernement français. Il résultait de quelques brèves explications données au téléphone que deux faits servaient de base à cette accusation : avoir voulu interrompre dans un café de Béziers le discours radiodiffusé du Président du Conseil et avoir fait distribuer une proclamation dans les cantonnements sous son commandement. »

Un officier du XVI<sup>e</sup> C.R.A.B., le lieutenant Paul Dabin, a noté brièvement l'affaire :

« Le 29 mai, suite à la proclamation du ministre français Paul Reynaud, le colonel de Meeûs me transmet une proclamation à lire aux C.R.A.B. En substance, celle-ci réfutait l'argumentation du ministre et disait que, jusqu'à preuve du contraire, nous devons garder notre confiance et notre fidélité au Roi. »

Dans le climat d'extrême nervosité qui règne, le général de Selliers craint que le geste du colonel de Meeûs ne passe, aux yeux des autorités françaises, pour l'annonce de mouvements plus graves au sein de la réserve de recrutement. Il redoute aussi qu'une répression française n'échauffe encore davantage les esprits. Il se rend immédiatement sur place. Non sans peine, il finit par voir le colonel.

Le général écrit :

« Après cette entrevue très émouvante, qui opposait en moi mes sentiments de loyalisme envers la Personne du Roi, exprimés avec une franchise admirable par un ami d'enfance, à une situation d'opportunité que, comme chef responsable de milliers de jeunes belges, je ne pouvais négliger, je me présentais vers 9 heures du matin à Montpellier chez le Général Hanotte, bien décidé à tout tenter pour sauver Meeûs. »

La discussion avec le commandant de la XVI<sup>e</sup> Région est dure. Le général de Selliers ne réussit à éviter l'arrestation d'une bonne partie du cadre du XVI<sup>e</sup> C.R.A.B. qu'en remplaçant sur-le-champ, à Véziers, le colonel de Meeûs par le lieutenant général Briquet. Il était temps. Les Français avaient déjà pris les premières mesures de répression. Le lieutenant Dabin, déjà cité, relate, en effet :

« Le 30, à 6 h 30 du matin, la maréchaussée française me fait savoir que je suis consigné jusqu'à nouvel ordre... »

L'affaire, heureusement, n'a pas d'autre suite dans la XVI<sup>e</sup> Région. Le général de Selliers s'arrange d'autre part pour qu'il n'y ait pas de réaction non plus du côté belge. Il charge le colonel de Meeûs d'aller porter lui-même au général Denis le rapport apaisant qu'il rédige.

« J'eus soin également d'ajouter, écrit le général de Selliers, la phrase suivante qui expliquait le geste de Meeûs et était en même temps une nouvelle affirmation de l'attitude que j'avais prise dans la question de la reddition : « ... sa conduite a été dictée par un sentiment de loyalisme envers Celui qui a été son élève et dont il n'a pu admettre la culpabilité avant que la lumière n'ait été faite sur une situation dont nous ignorons les détails et les motifs. » Malgré cette phrase, qui était la condamnation formelle de l'attitude prise par notre Gouvernement, le Ministre de la Défense nationale se déclara satisfait des explications... »

Si l'incident de Meeûs est clos, les C.R.A.B. n'en ont pas fini pour autant avec les retombées du 28 mai. Lors de l'entretien qu'il a ce jour-là, à 3 heures du matin, avec Hubert Pierlot et Paul-Henri Spaak, Paul Reynaud demande que le gouvernement belge proclame la levée en masse des Belges en lige de porter les armes.

Pierlot rapporte :

« ... nous dûmes au Président du Conseil que nous avions l'intention de réorganiser en France une force militaire belge, mais que nous voulions procéder avec méthode ; nous écartâmes la suggestion de « levée en masse », acte spectaculaire, sans portée pratique et qui ne pourrait qu'augmenter la confusion 7 ».

Des plans de reconstitution d'une armée belge existent en effet. Les bureaux de ministère de la Défense nationale se sont remis au travail. L'intention est de commencer par reformer la 7 D.I., durement étrillée sur le canal Albert et dont les rescapés — 3 600 hommes — sont regroupés aux environs d'Évreux. Ensuite deux nouvelles divisions d'infanterie seront constituées au moyen des hommes instruits de la classe 40. Enfin trois divisions supplémentaires seront formées avec la réserve de recrutement, dès que ces hommes auront pu être instruits par les C.R.I. Les opérations de recrutement (hommes de 20 à 23 ans et engagements par devancement d'appel) doivent commencer vers le 15 juin.

En attendant, il n'existe plus aucune grande unité belge apte au combat. La réalité est fort éloignée du million de baïonnettes évoqué par quelques orateurs avant le 28 mai ! La mise sur pied des nouvelles divisions ne peut d'ailleurs pas se faire en un tournemain. En outre, au fur et à mesure que le travail de réorganisation se précise, il apparaît avec une tragique évidence que l'on s'était fait beaucoup d'illusions sur la capacité de l'intendance française d'équiper et d'armer une force militaire belge. Reynaud peut bien parler de levée en masse : les moyens manquent pour les mettre en état de se battre

Ce qui n'arrange rien, c'est que le général Denis est pris entre deux feux. Il a consenti à fournir l'encadrement des C.R.A.B. Au moment où il a donné son accord, à Bruxelles, il était loin d'imaginer à quoi il s'engageait. Il aurait toutefois été mal venu de refuser son assistance. C'était son département, la Défense nationale, qui réclamait la sauvegarde de la réserve de recrutement. À lui, en bonne logique, de rendre l'opération possible. La Santé publique, légalement compétente, n'en a pas les moyens. Mais le général a maintenant d'autres chats à fouetter.

Il s'est donné corps et âme au projet de mettre sur pied une nouvelle armée. Il y a cru. Sa confiance subit sans doute de rudes assauts

Il s'en voudrait cependant de jeter le manche après la cognée. Pour réaliser ce qui peut encore l'être, il n'a pas trop des cadres disponibles D'un autre côté, il ne saurait abandonner les «16 à 35 ans» à eux-mêmes. Son cabinet, à Poitiers, procède donc à des mutations. Il trie les officiers selon leurs aptitudes. La sélection s'opère naturellement au détriment des C.R.A.B. Encore les chefs mutés lie sont-ils pas chaque fois remplacés. À Toulouse, le pauvre général de Selliers de Moranville voit ses meilleurs éléments lui glisser entre les doigts. Il se lamente : « Dans ce tourbillon, je suis le seul élément stable ». D'après Jacques Crokaert, qui rapporte le propos, il aurait ajouté : « C'est là mon seul mérite » L'opinion de ses administrés ne le lui reconnaît même pas. À cent lieues de se représenter les difficultés de sa tâche, elle lui fait grief de ne pas inspecter les cantonnements. Par un calembour facile, elle l'appelle, lui qui sort peu de Toulouse, « le général mort-en-ville ». Il est vrai qu'aussi bien la Santé publique, hors d'état de procurer les cadres, est également incapable de pourvoir à l'intendance. Aucune autorité belge n'est d'ailleurs en mesure de le faire. Le problème dépend entièrement des Français. Et ceux-ci ne savent plus où donner de la tête. Autant dire que la situation des C.R.A.B. se dégrade. Elle suit la même courbe descendante que le rêve du général Denis de reconstituer des unités combattantes.

Le gouvernement belge tient néanmoins à contribuer à la lutte commune, ne fût-ce qu'en vue de prouver la sincérité de ses déclarations du 28 mai. Aussi accède-t-il à la demande pressante que les autorités françaises lui adressent de mettre à leur disposition des bataillons de travailleurs belges. L'état-major français se voit, en effet, dans la nécessité impérieuse de doubler par une nouvelle position la ligne de résistance qu'il a improvisée, au hasard des combats, depuis la ligne Maginot jusqu'à l'embouchure de la Somme. Toute la main-d'oeuvre disponible doit y être consacrée. Le temps presse !

En toute logique, c'est dans les C.R.I. — qui sont des formations militaires — que l'on commence par puiser. Le 2 juin, il est fait appel à 10 000 « travailleurs » constitués en dix bataillons. Le 3 juin, le commandant de la XVI<sup>e</sup> Région demande 20 000 recrues. En fin de compte, ce sont 34 bataillons représentant 30 400 hommes des C.R.I. qui s'embarquent. Le ministère belge de la Défense nationale a exigé et obtenu que ces « bataillons de travailleurs » soient utilisés à des travaux défensifs, loin à l'arrière du front. Ce ne sont pas des troupes combattantes. Les hommes ne sont ni instruits ni armés pour se battre. Leurs destinations, que les autorités belges ignorent, sont finalement Châlons-sur-Marne, Meaux, Creil, Nantes, Vitry-le-François, Senlis. Le péril est si grand que les autorités françaises sont obligées de faire flèche de tout bois. Le gouvernement belge consent donc à puiser également dans la réserve de recrutement. En cas de besoin, les Français étaient d'ailleurs bien déterminés à procéder par voie de réquisition. Toujours est-il que, le 3 juin, le cabinet de la Défense nationale est avisé que 20 000 hommes des C.R.A.B. seront mis à la disposition de l'armée française. Le général Denis communique cette décision au général de Selliers en stipulant qu'aucun jeune homme de moins de 19 ans ne peut faire partie des travailleurs demandés. Il s'oppose en outre à ce qu'ils soient considérés comme des militaires et impose qu'ils soient employés en dehors des zones de combat. Ils restent des civils.

Ces précautions ne résolvent pourtant pas tous les problèmes. On s'en rend compte en lisant le rapport du général Demart :

« Début juin, notre XVII<sup>e</sup> C.R.A.B. comme le XVI<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> recevaient l'ordre de préparer d'urgence — étant une question d'heures ! — des compagnies spéciales de travailleurs pour aller construire des ouvrages défensifs à l'arrière du front.

« Cet ordre nous émut profondément !

« Nous savions à merveille, hélas, que nos jeunes gens mal équipés, non instruits au point de vue militaire, étaient inadaptés à des besognes aussi difficiles. »

Il n'empêche que la discipline joue. À l'armée, un ordre est fait pour être exécuté. Dans ses notes, le général Demart décrit comment les choses se passent à Toulouse :

« À la demande des autorités supérieures, le Lieutenant Général Commandant les C.R.A.B. organise des détachements de travailleurs à envoyer dans les arrières du front français.

« L'encadrement de ces unités s'avère très difficile et des patrouilles d'officiers font du rabattage en ville.

« Les compagnies de travailleurs sont formées par un bureau établi à l'État-Major du Lieutenant Général Commandant les C.R.A.B. et dirigé par le Commandant Lejeune qui se charge de les envoyer vers leur destination. — Il m'en fait ensuite part. — Il en résulte un tri des hommes dans les logements, pour désigner les plus âgés et les plus aptes. »

Dans son rapport, le général Demart écrit :

« Du XVII<sup>e</sup> C.R.A.B. comme des autres C.R.A.B. partirent vers le Nord, encadrés par des officiers, une série de compagnies de travailleurs.

« Le départ se fit par chemin de fer, d'une manière ordonnée, avec quatre jours de vivres. »

Le commandant Emile Lambert, qui passait par Toulouse pour se rendre à Montpellier, raconte un de ces départs :

« Le 5 juin, j'étais à Toulouse dans le courant de la matinée. Ayant appris que le lieutenant général chevalier de Selliers de Moranville commandait les C.R.A.B., je lui rendis visite. Après une très rapide poignée de mains, il me donna le commandement d'un bataillon comprenant cinq compagnies de 250 hommes qui devait aller à Nantes se mettre à la disposition de la X<sup>e</sup> armée française.

« Je ne fis pas remarquer au général que j'étais porteur d'un ordre de marche pour Montpellier, ce qui aurait pu lui faire supposer que je ne désirais pas retourner à proximité du front.

« Les hommes devaient être embarqués à 15 heures. Il était midi. Heureusement, les compagnies qui se trouvaient au Parc Municipal des Sports, c'est-à-dire à 5 km du *Q.G.*, avaient été averties qu'elles allaient devoir faire mouvement. Je me mis immédiatement en rapport avec les commandants des unités intéressées : le lieutenant Lievens pour la 39<sup>e</sup> Cie., l'adjudant Vande Walle pour la 61<sup>e</sup> Cie., le lieutenant De San pour les 63<sup>e</sup> Cie., le lieutenant Lombard pour la 88<sup>e</sup> Cie., le lieutenant Maison pour la 89<sup>e</sup> Cie.

« L'embarquement fut terminé pour l'heure fixée et les vivres pour le voyage furent distribués aux hommes. Le train quitta la gare de Toulouse (Matabiau) à 22 heures. Il devait arriver à Mantes le lendemain à 22 h 04. Inutile de dire que ces hommes, pris parmi les C.R.A.B., étaient en civil, sans arme, sans outil, beaucoup dépourvus d'argent. L'autorité militaire avait probablement oublié de m'en donner pour le paiement de la solde et éventuellement assurer leur nourriture. Ces déshérités n'eurent pas à souffrir de cet oubli. À noter aussi qu'il n'y avait pas un seul gradé pour encadrer ces hommes et que les officiers ne possédaient ni carte ni liste d'appel. L'esprit qui les animait n'était pas mauvais. Cependant tous venaient de sortir indemnes de plusieurs bombardements et le fait de devoir remonter au front ne leur souriait guère<sup>9</sup>. »

Quant la décision a été prise d'envoyer tout ce monde construire une nouvelle ligne de défense, le risque accepté paraissait raisonnable. Le front français tenait entre la côte et la ligne Maginot. Mais le 5 juin, au petit jour, l'attaque allemande se déclenche. Elle intéresse toute la partie du front comprise entre la mer et le confluent du canal de L'Ailette et de l'Aisne. Il se précise rapidement que l'effort de l'ennemi s'exerce en des points très particuliers.

Au lieu d'arriver dans des régions tranquilles, loin du front, les compagnies de travailleurs belges débarquent dans des zones qui se transforment à vue d'œil en arrière immédiat du théâtre des combats. « La bataille de la Somme est perdue... », tels sont les termes exacts du message apporté le 8 par un officier de liaison du général Weygand au général Altmayer, commandant la X<sup>e</sup> armée, qui reçoit l'ordre de reformer sur la Seine une « nouvelle X<sup>e</sup> armée. » Ce même 8 juin, le bataillon du commandant Lambert se trouve, à 19 heures, dans les bois de Champenart, sur les hauteurs qui dominent Évreux. On lui attribue « une ration de pain et une ration de viande, seul ravitaillement reçu au cours des opérations ». Le lendemain, jour de l'entrée des Allemands à Rouen, le bataillon fait mouvement vers Évreux.

La suite, le commandant Lambert la raconte :

« La marche Champenart-Évreux fut pénible. La chaleur était très forte. Les hommes n'avaient eu ni à manger ni à boire avant le départ ni en cours de route. Ils étaient porteurs de baluchons d'un poids énorme. Aussi, malgré les recommandations faites, les intervalles entre les groupes furent vite comblés dans la traversée d'Évreux, chaque homme entrant soit dans un café, soit dans un magasin, soit dans une maison particulière, pour se restaurer. Sortant des bureaux de l'Intendance, peu avant 15 heures, je vis immédiatement le danger. Mais il était déjà trop tard pour prendre la moindre mesure de protection. À ce moment, dix-huit avions allemands venant de l'ouest, volant à très faible altitude, lâchèrent leurs bombes au-dessus d'un carrefour où 200 à 250 hommes se trouvaient momentanément rassemblés. Ce fut un spectacle effrayant. Personne n'eut la possibilité de gagner ne fût-ce qu'un corridor ou le seuil d'une porte. Les dégâts matériels furent très importants. Mais, ce qui était plus grave, nous avions à déplorer la perte de cinquante-et-un de nos compatriotes. »

Pris dans la tourmente, n'ayant d'ailleurs plus rien à faire sur place, le bataillon tente de se replier vers le sud, à pied, souffrant de la faim et de la soif, mêlé au reflux des troupes françaises, subissant encore bombardements et mitraillades.

Le commandant Lambert écrit simplement, de la fin de l'équipée :

« Nous étions quatre-vingt-trois pour rentrer à Toulouse, dans la nuit du 15 au 16 juin. Je n'ai jamais eu de nouvelles des autres qui, probablement, auront été dépassés par les Allemands ou faits prisonniers. J'ignore également les pertes totales subies en tués et blessés. »

Cette déplorable histoire, c'est celle, à des variantes près, de la plupart des bataillons de travailleurs. Surpris par l'avance allemande, ils refluent, s'égaillent, disparaissent, non sans pertes, avant d'avoir pu faire œuvre utile.

Le général Demart a raison d'écrire :

« Le retour fut lamentable. Nous avons gardé les rapports de ces compagnies. Ils sont identiques dans leurs tragiques conclusions. Arrivée dans le chaos d'une retraite, pas de ravitaillement sur place, avance allemande, bombardements d'avions, débandades, blessés, disparus, et retour en dérive vers les unités d'origine... ! »

Par comparaison, les mésaventures des «16 à 35 ans» restés dans les cantonnements paraissent mineures. Un «Rapport moral» du 20 juin, rédigé par le lieutenant Vereecken, commandant le quartier de Servian, du XVI<sup>e</sup> C.R.A.B., en donne une idée :

« Leur grande déception est celle-ci : ils sont déjà en France depuis environ un mois sans être incorporés dans une formation militaire. Dans ces conditions-là, ils sentent que leur dévouement et leur loyauté envers la patrie n'a plus aucun sens. D'autre part, cette situation entraîne des désavantages d'un ordre psychologique et d'un ordre matériel.

« 1) Ils sont voués au désœuvrement et considérés par une partie de la population comme des gens qui se sont sauvés sans faire le moindre effort pour pouvoir un jour combattre.

« 2) Ils ne reçoivent ni solde, ni effets, alors que leurs vêtements sont dans un état déplorable. D'aucuns n'ont plus de souliers à mettre, d'autres ont le pantalon déchiré, etc.

« Cette situation rend d'ailleurs plus difficile l'exécution d'un programme de marches et d'exercices... »

« Pouvoir un jour combattre... », c'est un espoir qui n'est plus très largement répandu à la date du 20 juin 1940 ! La campagne de France est perdue sans rémission. Le 16 juin, le cabinet Reynaud a démissionné. Lui a succédé un gouvernement présidé par le maréchal Philippe Pétain. Le 17, à 12 h 30, l'octogénaire «Vainqueur de Verdun » annonce par la voie des ondes :

« C'est le cœur serré que je vous dis aujourd'hui qu'il faut cesser le combat.

« Je me suis adressé cette nuit à l'adversaire, pour lui demander s'il est prêt à rechercher avec nous entre soldats, après la lutte et dans l'honneur, les moyens de mettre un terme aux hostilités. »

Ce jour-là, le général Demart note :

« Annonce de l'avènement en France d'un gouvernement Pétain, lequel va solliciter un armistice.

« Consternation générale.

« Des patrouilles sont ordonnées et renforcées.

« Il est enjoint à tous nos ressortissants d'observer une attitude digne vis-à-vis des Français. — Toute discussion dans les cafés et la station aux terrasses de ceux-ci sont interdites. »

Cette conclusion d'une campagne mal conduite était dans l'air depuis quelque temps. Le gouvernement belge l'appréhendait. Il était cependant trop coupé des sources d'information pour savoir exactement à quel point les choses allaient mal. Le 22 juin, Spaak voit Pol Le Tellier au château de Mortier, près de Tours, où l'ambassade de Belgique a été évacuée.

« Présent à l'entretien, note le conseiller Carlos de Radiguès, je n'en ai rien retenu. Les choses vont mal. On n'en sait pas davantage. Nous sommes comme des bouchons sur une mer agitée. »<sup>10</sup>

Dans le désarroi causé par la défaite, l'ordre donné aux «16 à 35 ans» de se soustraire à l'occupation a souvent été fort mal interprété. Le désastre avait rendu la mesure inutile. Elle n'en a été que plus critiquée. C'était perdre de vue qu'elle avait été prise dans l'idée d'une guerre longue. Une question qui n'a toutefois jamais été soulevée est de savoir si la mesure avait été envisagée avant le 10 mai 1940.

En effet, si elle se justifiait par la préoccupation de pourvoir aux besoins de l'armée, il n'en est pas moins vrai qu'elle devait avoir des répercussions qu'il aurait été sage de prévoir pour en atténuer les conséquences. Plus précisément, elle ne pouvait manquer de désorganiser les administrations et les services, sans parler des activités privées. Il aurait donc fallu des plans pour remettre au travail des hommes plus âgés, voire rappeler des pensionnés. Le problème n'a-t-il pas été examiné dans le cadre de la mobilisation de la Nation ?

Il s'agit là de prévisions qu'il était possible de faire, même sans avoir en tête la tournure que les événements allaient prendre dans la réalité,

En revanche, l'improvisation qui a marqué le repli précipité des «16 à 35 ans » vers la France est beaucoup plus naturelle. Elle est la conséquence directe du cours inattendu pris par les opérations.